

No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **3 FÉVRIER 2021, À 20 H.**

Sont présents :

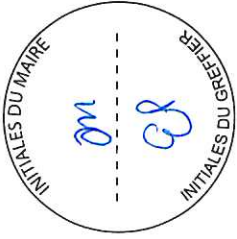
M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseiller
Mme Édith Labrosse, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseiller
Mme Diane Morneau, conseiller
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Danik Salvail, Directeur général adjoint
et trésorier
Me Ève Poulin, greffière

Est absent :

M. Vincent Tanguay, directeur général

ORDRE DU JOUR

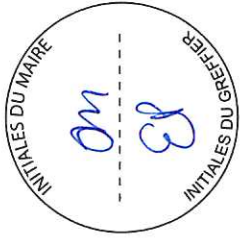
- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1** Séance ordinaire du 13 janvier 2021
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1** Adhésion - Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »
- 6** FINANCES
- 6.1** Déboursés du mois - Janvier 2021
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Janvier 2021
- 6.3** Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémétrie pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt de 125 100 \$
- 6.4** Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémétrie pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant en emprunt de 100 900 \$
- 6.5** Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémétrie pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt de 741 400 \$



No de résolution



- 6.6** Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$
- 6.7** Autorisation de signature - Contrat - Zone SST Inc. - Adhésion - Mutuelle de prévention en santé sécurité au travail - 1^{er} janvier 2022 - 4 811,94 \$
- 6.8** Dépôt - Rapport d'activités du trésorier d'élection - 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi du contrat - Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable - Groupe Québéco inc - 1 213 524,33 \$
- 7.2** Octroi de contrat - Nivelage et rechargement des chemins en gravier pour l'année 2021 - Pavage Eugene Guilmain inc. - 44 265,38 \$
- 7.3** Octroi de contrat - Mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetrie - Automation RL inc. - 856 563,75 \$
- 7.4** Autorisation de paiement - Ajout d'une contingence et honoraires supplémentaires - Plan directeur de mobilité - Tetra Tech Inc. - 8 875 \$
- 7.5** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie – Projet travaux de réfection des rues du Portage et des Pétunias
- 7.6** Abolition d'un poste de technicien en gestion des eaux et création d'un poste de chef d'équipe en gestion des eaux
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Nomination d'un conciliateur-arbitre dans le cadre de la Loi sur les compétences municipales
- 8.2** Autorisation de signature - Attestation de conformité à la réglementation municipale - Travaux en milieu riverain - 1753, rue des Roses
- 8.3** Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables - Guide de l'écoquartier
- 8.4** Renouvellement - Réservation de six (6) unités de logements - Desserte en eau potable - secteur Nord du chemin Sainte-Thérèse
- 8.5** Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
- 8.6** Embauche - Inspectrice municipale - Service de l'urbanisme et du développement durable
- 8.7** Embauche - Inspecteur-chef - Service de l'urbanisme et du développement durable
- 8.8** Opération cadastrale - Lot 5 556 278 - Quartier Riviera
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution

- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Embauche - Responsable des camps de jour - Été 2021
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2021)-1 remplaçant le règlement no 310 (2021) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 11.2** Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (enceinte piscine résidentielle et contribution pour fins de parc)
- 11.3** Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (enceinte piscine résidentielle et contribution pour fins de parc)
- 11.4** Adoption - Règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE Sainte-Thérèse)
- 11.5** Adoption - Second projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue
- 11.6** Adoption - Règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U (grilles H-334 et IDI-188)
- 11.7** Adoption - Règlement no 534 (2021) relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les méseventes visées par l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales
- 11.8** Adoption - Règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000 \$
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 07.

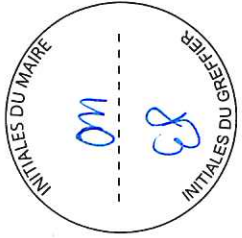
2 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-02-49

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en tenant compte du retrait du point 10.1 lors de la lecture de l'ordre du jour.



No de résolution

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

21-02-50

4.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2021

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2021.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

21-02-51

5.1 Adhésion - Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'à la population envers ses institutions démocratiques;

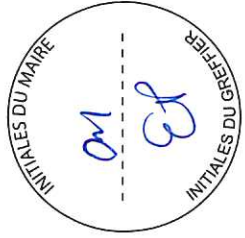
CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau



No de résolution



de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élus et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

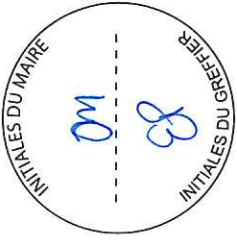
Comme élus municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élus et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élus et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance



No de résolution



municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

6 FINANCES

21-02-52

6.1 Déboursés du mois - Janvier 2021

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier 2021 pour un montant de 3 452,95 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 495 858,40 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Janvier 2021

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 21 décembre 2020 au 17 janvier 2021.

21-02-53

6.3 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémétrie pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt de 125 100 \$

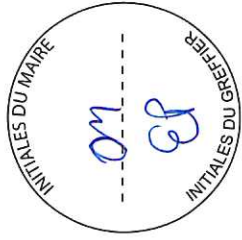
CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH, du règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 112 590 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse



No de résolution



suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$.

21-02-54

6.4 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémetrie pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant en emprunt de 100 900 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH, du règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetrie pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 90 810 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

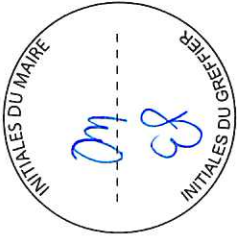
D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetrie pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$.

21-02-55

6.5 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémetrie pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt de 741 400 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH, du règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de



No de résolution



signer un emprunt temporaire d'un maximum de 667 260 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$.

21-02-56

6.6 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH, du règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 1 736 010 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

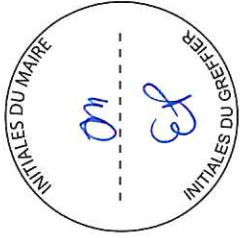
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$.

21-02-57

6.7 Autorisation de signature - Contrat - Zone SST Inc. - Adhésion - Mutuelle de prévention en santé sécurité au travail - 1^{er} janvier 2022 - 4 811,94 \$

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Zone SST inc.;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint et trésorier à signer pour et au nom de la Ville, la convention d'adhésion de la Ville de Carignan à une Mutuelle de prévention dont le gestionnaire est Zone SST Inc. et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-160-00-412.

6.8 Dépôt - Rapport d'activités du trésorier d'élection - 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'année 2020.

7 TRAVAUX PUBLICS

21-02-58

7.1 Octroi du contrat - Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable - Groupe Québeco inc - 1 213 524,33 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

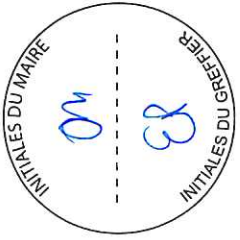
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable à l'entreprise Groupe Québeco inc. pour un montant 1 213 524,33 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 1 334 876,77 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 1 213 524,33 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (105 546,80 \$ plus taxes) à titre de travaux contingents, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaires 22-005-33-710.



No de résolution



21-02-59

7.2 Octroi de contrat - Nivelage et rechargement des chemins en gravier pour l'année 2021 - Pavage Eugene Guilmain inc. - 44 265,38 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de nivelage des routes en gravier pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de nivelage des routes en gravier pour l'année 2021, à l'entreprise Pavage Eugene Guilmain inc. au montant de 44 265,38 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-320-00-531.

21-02-60

7.3 Octroi de contrat - Mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétrie - Automation RL inc. - 856 563,75 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétrie;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

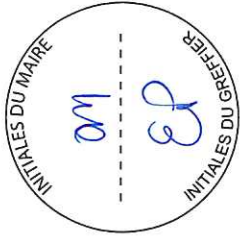
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétrie, à l'entreprise Automation RL inc. pour un montant de 856 563,75 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 942 220,13 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 856 563,75 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (74 500 \$ plus taxes) à titre de travaux contingents, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes



No de résolution



21-02-61

budgétaires 22-005-30-710, 22-005-31-710 et 22-005-32-710.

7.4 Autorisation de paiement - Ajout d'une contingence et honoraires supplémentaires - Plan directeur de mobilité - Tetra Tech Inc. - 8 875 \$

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-167 octroyant le mandat pour la préparation d'un plan directeur des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire à la firme Tetra Tech inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 875 \$ taxes incluses, afin de couvrir des honoraires professionnels supplémentaires et l'ajout d'une contingence, à la firme Tetra Tech inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411.

21-02-62

7.5 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie – Projet travaux de réfection des rues du Portage et des Pétunias

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie – Projet travaux de réfection des rues du Portage et des Pétunias;

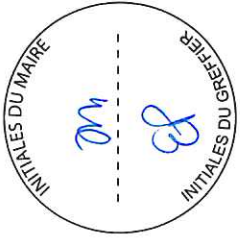
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins de pondération des offres pour les services professionnels en ingénierie – Projet travaux de réfection des rues du Portage et des Pétunias, les critères d'évaluation suivants :

Présentation de l'offre

5 points



No de résolution

Compréhension du mandat	15 points
Méthodologie proposée et calendrier de réalisation	15 points
Compétence et expertise de la firme dans les travaux similaires	15 points
Qualification et expérience du chargé de projet	25 points
Qualification et expérience des membres de l'équipe	25 points

21-02-63

7.6 Abolition d'un poste de technicien en gestion des eaux et création d'un poste de chef d'équipe en gestion des eaux

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ABOLIR un poste de technicien en gestion des eaux;

DE créer un poste de chef d'équipe en gestion des eaux;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-151.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

21-02-64

8.1 Nomination d'un conciliateur-arbitre dans le cadre de la Loi sur les compétences municipales

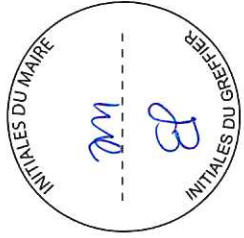
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville de Carignan doit désigner une personne pour agir à titre de conciliateur-arbitre afin de tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT que madame Sophie Himbeault est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et qu'elle possède les qualifications pour occuper la fonction de conciliateur-arbitre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan nomme madame Sophie Himbeault



No de résolution

pour agir à titre de conciliateur-arbitre afin de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

21-02-65

8.2 Autorisation de signature - Attestation de conformité à la réglementation municipale - Travaux en milieu riverain - 1753, rue des Roses

CONSIDÉRANT que les travaux ont fait l'objet d'une analyse complète par un fonctionnaire désigné et que celui-ci confirme que les travaux sont conformes à la réglementation municipale applicable;

CONSIDÉRANT que les travaux ont également fait l'objet d'une autorisation du Ministère de la faune, des forêts et des parcs pour la portion des travaux touchant le littoral;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'attestation de conformité à la réglementation municipale demandée par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) dans le cadre de travaux pour un ouvrage de stabilisation de la rive située en partie sur la propriété sise au 1753, rue des Roses.

21-02-66

8.3 Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables - Guide de l'écoquartier

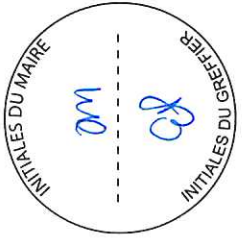
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a obtenu une aide financière au montant de 75 905 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD), pour l'élaboration du guide de l'écoquartier de Carignan;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan s'engage à payer sa part des coûts, tel que spécifié dans la demande d'aide financière envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, les documents afférents à la demande d'aide financière au nom de la Ville de Carignan, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) pour l'élaboration de ce guide.



No de résolution

21-02-67

8.4 Renouvellement - Réserve de six (6) unités de logements - Desserte en eau potable - secteur Nord du chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT l'ordonnance du Gouvernement du Québec (1988) ordonnant à la « SECTEAU » de desservir la population de la partie nord du chemin Sainte-Thérèse jusqu'à concurrence de 176 unités de logement;

CONSIDÉRANT les 169 unités de logement desservies à ce jour;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble du lot 3 015 218 a été approuvé par le conseil municipal par la résolution no 20-11-414;

CONSIDÉRANT que le projet est présentement soumis aux démarches en vertu du règlement no 487-U sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que la résolution no 20-03-84 arrive à échéance, soit le 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE renouveler la résolution no 20-03-84 pour une période supplémentaire de six (6) mois au promoteur Les entreprises Michaudville Inc. ou à ses mandataires;

LE tout conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises par les autorités compétentes pour permettre la construction des six (6) unités projetées dans un délai de six mois à compter de la présente résolution;

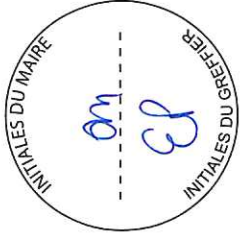
À DÉFAUT, la réserve des six (6) unités de logement au promoteur deviendra caduque.

21-02-68

8.5 Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT que l'étude de caractérisation écologique effectuée par CLIMA+ pour la nouvelle école a révélé la présence de milieux humides dans certaines zones du secteur Centre;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige à la Ville de Carignan des mesures concrètes visant la conservation de ces milieux humides, c'est-à-dire la création d'une zone de conservation prioritaire se limitant aux secteurs ayant été



No de résolution

caractérisés comme étant des milieux humides;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu doit être modifié afin de créer une nouvelle affectation « Conservation » de type 1, à même les affectations RÉ-13 et CONS-74;

CONSIDÉRANT qu'une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage de la Ville de Carignan devra être effectuée afin de créer une nouvelle zone de type MN1, en concordance au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

DE demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de procéder à la modification de son schéma d'aménagement afin de créer une nouvelle affectation « Conservation » de type 1, à même les affectations RÉ-13 et CONS-74.

21-02-69

8.6 Embauche - Inspectrice municipale - Service de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Andréanne Baribeau, directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT que madame Julie Larivière possède les compétences et prérequis pour occuper un tel poste;

EN CONSÉQUENCE :

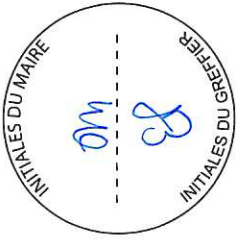
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Larivière à titre d'inspectrice municipale à statut permanent;

QUE cette embauche soit rétroactive au 11 janvier 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-151.



No de résolution



21-02-70

8.7 Embauche - Inspecteur-chef - Service de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Andréanne Baribeau, directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Martel possède les prérequis pour occuper un tel poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Éric Martel à titre d'inspecteur-chef;

QUE cette embauche soit rétroactive au 27 janvier 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-151.

21-02-71

8.8 Opération cadastrale - Lot 5 556 278 - Quartier Riviera

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale demandée par monsieur François Gignac, propriétaire du lot numéro 6 131 553, affecte le lot 5 556 278;

CONSIDÉRANT que le lot 5 556 278 fait partie d'un protocole d'entente signé entre le promoteur et la Ville;

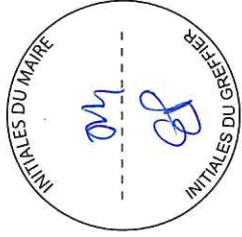
CONSIDÉRANT que le lot 5 556 278 sera éventuellement cédé à la Ville pour des fins récréatives;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande d'opération cadastrale tel qu'illustré sur le plan de lotissement préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 2020, dossier D17585-4, minutes 12421.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Embauche - Responsable des camps de jour - Été 2021

21-02-72

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Cassandra Mathieu à titre de responsable des camps de jour;

QUE cette embauche soit effective à partir du 1^{er} mars 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-151.

11 RÉGLEMENTATION

21-02-73

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2021)-1 remplaçant le règlement no 310 (2021) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 310 (2021)-1 remplaçant le règlement no 310 (2021) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

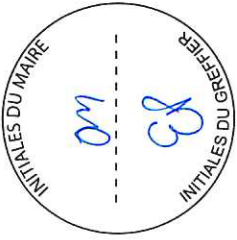
21-02-74

11.2 Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (enceinte piscine résidentielle et contribution pour fins de parc)

La conseillère Édith Labrosse dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement no 485-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-02-75

11.3 Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (enceinte



No de résolution



piscine résidentielle et contribution pour fins de parc)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 485-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 485-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-02-76

11.4 Adoption - Règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE Sainte-Thérèse)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-02-77

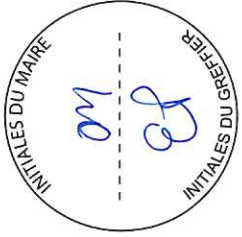
11.5 Adoption - Second projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.



No de résolution

21-02-78



11.6 Adoption - Règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U (grilles H-334 et IDI-188)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-02-79

11.7 Adoption - Règlement no 534 (2021) relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les mésententes visées par l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 534 (2021) relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les mésententes visées par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

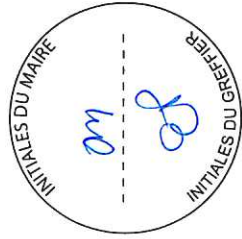
D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 534 (2021) relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les mésententes visées par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

21-02-80

11.8 Adoption - Règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000 \$.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

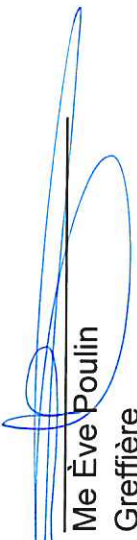
21-02-81

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 00.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière